

REGIE AUTONOME MULTI- SERVICES D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES
(Séance Publique)

Le Mardi 09 Mai 2023, il sera procédé à la salle de réunion de la RAMSA en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix ci-après :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Date limite de remise des prospectus /Echantillon*	Observations	Heure limite de remise des offres
42/2023	Infrastructure de collecte et de transfert des eaux usées de Drarga : Travaux de réalisation du réseau in-site (4ème tranche)	23 422 566,00	351 000,00	27/04/2023	-	Réservé PME Dépôt électronique obligatoire	10 :30
43/2023	Fourniture de compteurs d'eau DN 15mm	8 752 320,00	132 000,00	-	09/05/2023 à 11 :00	Dépôt électronique obligatoire	11 :00
44/2023	Travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans le Grand Agadir	6 965 844,00	105 000,00	-	-	Réservé PME Dépôt électronique obligatoire	11 :30
45/2023	Fourniture des surpresseurs d'air de la STEP AOURIR	831 120,00	12 200,00	-	09/05/2023 à 12 :00	Réservé PME	12 :00
46/2023	Maintenance des équipements radiocommunication des sites eau potable et assainissement de la RAMSA	208 800,00	3 000,00	-	-	Réservé PME	12 :30

Le Mercredi 10 Mai 2023, il sera procédé à la salle de réunion de la RAMSA en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix ci-après :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Observations	Heure limite de remise des offres
47/2023	Travaux de Réhabilitation et de Restructuration du réseau d'Assainissement dans la Préfecture d'Agadir Idaoutanane	15 867 120,00	241 000,00	-	Dépôt électronique obligatoire	09 :00
48/2023	Travaux de Réhabilitation et de Restructuration du réseau d'Assainissement dans la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul	13 994 520,00	210 000,00	-	Dépôt électronique obligatoire	09 :30
49/2023	Maintenance et Support de la Plateforme Hyperconvergée de virtualisation	360 000,00	5 400,00	-	-	10 :00
50/2023	Assistance technique pour le suivi du projet : « Infrastructure de collecte et de transfert des eaux usées de Drarga : Réalisation du réseau in-site (4 ème tranche)»	300 000,00	4 500,00	-	-	10 :30
51/2023	Travaux de sécurisation des sites des stations de relevage et de traitement des eaux usées de la RAMSA	3 599 244,00	54 000,00	27/04/2023	Réservé PME Dépôt électronique obligatoire	11 :00

*Les prospectus/échantillon prévus à l'article 19 du règlement de consultation doivent être présentés dans un pli fermé séparément des dossiers de la soumission.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement aux bureaux du Département Approvisionnements et Moyens Généraux au siège de la RAMSA à l'adresse suivante : Régie Autonome Multi-Services d'Agadir, Rue 18 Novembre, Quartier Industriel Agadir, BP 754, Tél : 05-28-82-96-00/05-28-22-30-30, Fax : 05-28-22-01-15. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Les concurrents ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent obligatoirement renseigner leurs coordonnées sur ladite plateforme.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés de la RAMSA. **Pour les appels d'offres dont l'estimation est supérieure ou égale à 2 millions de Dirhams TTC, les concurrents sont tenus de présenter les offres par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.**

Pour les autres appels d'offres, les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation.